



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 25 novembre 2025

Albertville, Allevard, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cahenoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Hautecluse les Saisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montalieu, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognac, Saint-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésal, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni le Mardi 25 novembre 2025 à 18h00, à la salle de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 16

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Fatiha	BRIKOUI AMAL
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Mustapha	HADDOU
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Délibération n° 02
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 25 novembre 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Gietaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognac, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venchan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Ressources Humaines – Crédation de postes et modalités de recrutement

Rapporteur : Philippe BRANCHE

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère et d'en préciser les modalités de recrutement.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTÉ	NIVEAU DE RECRUTEMENT	POSTE SUPPRIME	MOTIF
01/01/2026	Ehpad La Bâthie	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC	Diplôme d'Aide-soignant ou équivalent		Création
01/01/2026	Ehpad Ugine	Psychologue classe normale 24h30	Master en psychologie ou équivalent	Cadre d'emplois des Psychologues 31h30	Changement temps de travail
01/01/2026	Ehpad Ugine	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC	Diplôme d'Aide-soignant ou équivalent		Création
01/01/2026	Ehpad Ugine	Cadre d'emploi des Infirmières TC	Diplôme d'Etat d'Infirmier ou équivalent	Infirmière en soin généraux 31h30	Changement temps de travail
01/01/2026	Ehpad Ugine	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC	Diplôme d'Aide-soignant ou équivalent		Création
01/01/2026	Ehpad Ugine	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC	Diplôme d'Aide-soignant ou équivalent		Création
01/01/2026	Ehpad Ugine	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC	Diplôme d'Aide-soignant ou équivalent		Création
01/01/2026	Ehpad Ugine	Cadre d'emplois des Aides-soignantes 28h	Diplôme d'Aide-soignant ou équivalent		Création
01/01/2026	Ehpad Ugine	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC	Diplôme d'Aide-soignant ou équivalent		Création
01/01/2026	Ehpad Ugine	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC	Diplôme d'Aide-soignant ou équivalent		Création

01/01/2026	Ehpad Ugine	Cadre d'emplois des Adjoints techniques TC	Pas de diplôme spécifique requis	Adjoint technique TC	Pérennisation
01/01/2026	Résidence Autonomie Ugine	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 28h	Pas de diplôme spécifique requis	Adjoint technique 28h	Pérennisation

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L.332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée ;
- L.332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L.4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Ces agents seront rémunérés en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement.

S'agissant du niveau de recrutement, il est fixé conformément au tableau ci-dessus.

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 21 octobre 2025.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus ainsi que les modalités de recrutement.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

